Fiche de réinscription
Année 2020/2021

Chers Parents,

Les informations que vous nous donnerez ci-dessous nous sont indispensables pour préparer la **prochaine rentrée 2020/2021.**

<u>Ce document est important et a valeur de contrat en cas de réinscription</u>.
Il est à renvoyer au collège pour le 4 mai par courrier postal ou par mail :
25 Allée Edmond Rostand 64250 Cambo Les Bains ou clg-st-michel.cambo@wanadoo.fr

NOM, PRENOM DE L'ELEVE : ……

Actuellement en classe de : ……

☐ **demande une réinscription au Collège St Michel** pour l'année scolaire 2020/2021.
Pour les classes de 5ème et de 4ème, demande à intégrer ou réintégrer la section rugby : ❒ OUI ❒ NON
Pour les classes de 5ème 4ème et 3ème monolingues, demande à poursuivre l'option basque débutant :
❒ OUI ❒ NON

☐ **quitte le Collège St Michel** et intégrera l'Établissement scolaire suivant :
……

☐ **ne peut encore donner de réponse**.

Si vous souhaitez nous apporter des indications sur le **<u>plan administratif</u>** (changement d'adresse et/ou de téléphone, facture à adresser à une personne précise…), veuillez l'indiquer ci-dessous :
……
……

<u>Obligatoire</u> : E-mail responsables (écrire très lisiblement) ……@……
……@……

<u>CHOIX DU TARIF</u> pour l'année 2020/2021

Le document explicatif « contributions, cotisations et prestations est à votre disposition au secrétariat si vous le souhaitez :
<u>Les frais de scolarité seront prélevés mensuellement automatiquement</u> pour ceux qui ont complété le mandat de prélèvement. Pour les autres, les frais de scolarité seront réglés par chèque ou en espèces, **en une fois** et à réception de la facture annuelle en début d'année scolaire. Si vous souhaitez passer au prélèvement mensuel, vous pouvez en faire la demande au secrétariat.

Je soussigné(e) (NOM Prénom) ……
Responsable légal de l'élève nommé(e) ci-dessus, choisis de régler les **frais de scolarité <u>mensuels</u>** suivants :

❒ 30 € (tarif de base)
❒ 33 € (tarif de solidarité)

Cotisation A.P.E.L facultative (20€ pour l'année) pour l'aîné des enfants : ❒ OUI ❒ NON
La cotisation A.P.E.L sera facturée au mois d'octobre.
L'absence de réponse sera considérée comme un « oui ».

Date : **Signature du représentant légal OBLIGATOIRE :**